



Trop ceci, pas assez cela... Les critiques ne manquent pas à l'égard de l'Europe. Mais sont-elles toujours fondées ? *Pelerin* a demandé à quatre experts « europhiles » de jouer les avocats de la défense.

## Les quatre procès faits à l'Union européenne



### 1 TROP LIBÉRALE ET PAS ASSEZ SOCIALE ?

RECUELLI PAR BENOÎT FIDELIN

**E**N PÉRIODE DE CRISE, l'accusation fait florès : l'Europe ne serait qu'une zone de libre-échange ouverte à tous les vents et peu protégée contre le « dumping social et fiscal » entraînant les délocalisations. Elle se résumerait, selon ses détracteurs, à un territoire uniquement régi par la loi du marché et le principe de

la concurrence sauvage. Tout cela au bénéfice des banques, des entreprises et de leurs actionnaires, et au détriment des salariés et des territoires les plus fragiles. Cette vision négative est cependant contredite par les faits. En l'occurrence l'existence de lois, de normes, de régulations et d'aides financières mises en place par l'Union européenne (UE) ces dernières années, au profit d'une action sociale qui doit encore se renforcer.

**Sofia Fernandes**, chercheuse en politiques économiques et sociales à Notre Europe – Institut Jacques-Delors\*  
**« La crise crée une situation d'urgence »**

« C'est vrai, la construction d'une « Europe sociale » n'était pas primordiale dans les années 1950. La priorité était de répartir les tâches entre le niveau européen et le niveau national : la communauté devait se concentrer sur l'intégration économique, les États membres gardaient la responsabilité de leur modèle social. Néanmoins, personne ne peut nier que les avancées économiques ont été accompagnées d'initiatives sociales. Pour réduire les inégalités entre les 271 régions d'Europe, l'Union européenne a mis en place une vaste politique de cohésion et de développement des territoires, d'aide à l'acquisition de nouvelles compétences et de meilleurs emplois pour les citoyens les plus fragiles. Entre 2007 et 2013, elle a investi quelque 23,3 milliards d'euros dans les seules régions françaises, notamment via les Fonds sociaux et de développement rural, qui ont aidé des milliers de collectivités et d'associations locales. L'Union européenne a aussi créé, en 2005, un Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Celui-ci aide les personnes ayant perdu leur emploi à la suite d'un événement lié à la mondialisation, par exemple, la délocalisation d'une entreprise. Par ailleurs, l'Union aide financièrement les

étudiants via le programme Erasmus, et les travailleurs grâce au réseau Eures, qui favorisent tous deux leur mobilité et leur qualification. De plus, le marché unique ne se résume pas au libre-échange des personnes, des biens, des services et des capitaux. Des règles communes ont été adoptées pour plus de régulation. Les États membres ont édifié des normes qui garantissent la sécurité et la qualité des produits circulant dans le Marché commun. Autre exemple : les services

financiers. L'Europe vient d'édicter de nouvelles lois qui encadrent le secteur bancaire, afin qu'il soit au service de l'économie réelle et non de la spéculation. Les États viennent aussi de mettre en place un mécanisme de résolution des crises bancaires. Il évitera qu'à l'avenir les contribuables payent pour les erreurs des banques. Ce sont ces dernières qui devront financer un fonds commun destiné à les soutenir en cas de difficulté. Mais il est impératif d'aller plus loin car la crise crée

une situation d'urgence et alimente un sentiment de méfiance vis-à-vis de l'UE. Les citoyens ne peuvent soutenir le projet européen que s'il permet de protéger leur modèle social et non s'il est perçu comme lui portant atteinte. Là encore, l'UE n'est pas restée inactive : elle a adopté des initiatives pour faire face aux conséquences sociales de la crise, notamment un programme de 6 milliards d'euros pour lutter contre le chômage des jeunes. C'est un pas de plus dans la bonne direction. » ●

### 2 TROP TECHNOCRATIQUE ET PAS ASSEZ DÉMOCRATIQUE ?

RECUELLI PAR PHILIPPE DEMENET

**L**ES « TECHNOCRATES de Bruxelles », déconnectés des réalités de terrain, nous imposeraient une multitude de lois tatillonnes, sans aucun contrôle. Que ce soit sur la pêche, l'agriculture, la consommation, l'industrie, l'immigration, l'austérité, « Bruxelles » multiplierait les règles aberrantes, creusant le désamour entre les citoyens et l'Union.

**Philippe Perchoc**, 31 ans, chercheur à l'université de Louvain (Belgique)\*  
**« La Commission ne fait jamais rien toute seule ! »**

L'expression « technocrates de Bruxelles » désigne les 33 000 fonctionnaires de la Commission, l'organe exécutif de l'Union européenne et de ses 500 millions de citoyens. À titre de comparaison, la mairie de Paris totalise 50 800 fonctionnaires ! Sauf en matière de concurrence, les « eurocrates » prennent peu d'initiatives de manière autonome. Leur rôle est de formuler des propositions de loi que les États membres (le Conseil de l'Union européenne) et

le Parlement, élu au suffrage universel, adopteront ou pas. Les vrais décideurs, ce sont ces deux instances, qui inspirent, d'ailleurs, la plupart des initiatives de la Commission. Quand les experts du commissaire européen, Michel Barnier, ont échafaudé leur proposition d'Union bancaire (afin que le futur sauvetage des banques ne soit plus à la charge du contribuable européen), ils ont pris soin de consulter les fonctionnaires de Bercy, comme ceux des ministères des Finances de tous les États membres !

Au final, les « eurocrates » seuls ne sont à l'origine que de 15 % des lois européennes. Comme cette mesure, qui s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2016, permettant à tous les citoyens européens d'appeler sans surcoût depuis leur portable dans tous les États de l'Union européenne. La Commission avance ainsi un tas de petites choses pour harmoniser le commerce dans l'Union mais ne fait jamais rien toute seule ! Son impopularité vient du fait que nos gouvernements ont tendance à rejeter sur « Bruxelles » les mesures impopulaires qu'ils ont eux-mêmes adoptées... à Bruxelles. En outre, la France (au contraire de l'Allemagne), envoie au Parlement des « perdants » aux élections nationales, ce qui ne permet pas aux eurodéputés

français d'exercer une véritable influence. L'Union européenne est difficile à connaître. Elle est par essence lointaine, multilingue. On n'aura jamais la même familiarité avec les responsables européens qu'avec son maire ou son député national. Pour autant, les dirigeants européens prennent des décisions qui engagent le futur. Le simple fait d'aller voter donnera un plus grand poids au Parlement qui représente directement les citoyens et corrige le caractère parfois bureaucratique de l'Union européenne. ●

\* Auteur de Correspondances européennes, une chronique vivante, tissée de rencontres et d'histoires, dans 12 villes d'Europe. À lire absolument ! Éd. Presses universitaires de Louvain, 122 p. ; 18 €.

